

MARDI 28 FÉVRIER 2023

Actualité de l'orientation, formation, emploi en Auvergne-Rhône-Alpes

## VAE : point d'étape sur la réforme

### Tiers lieux de formation et digitalisation : les appels à projets du Conseil régional



**Connexion internet** : privilégiez une connexion filaire au wi-fi



**Audio** : privilégiez un casque audio ou des enceintes



**En cas de problèmes techniques** : n'hésitez pas à nous solliciter via le tchat de conversation à droite de l'écran



**Le replay et le support de présentation** seront disponibles dans les prochains jours sur la page dédiée

Posez vos questions via le tchat  
tout au long du webinar !



# WEBINAR

Actualité de l'orientation, formation,  
emploi en Auvergne-Rhône-Alpes

- **VAE : point d'étape sur la réforme**
- **Tiers lieux de formation et digitalisation : les appels à projets du Conseil régional**

**Mardi 28 février 2023 à 11h**



**Via Compétences**

CARIF OREF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
État - Région - Partenaires Sociaux



# Intervenantes



**Emmanuelle CHAUVET**  
Chargée de mission ingénierie de  
l'orientation et de la VAE  
Via compétences



**Nadia BENSaid**  
Directrice de missions  
Région Auvergne-Rhône-Alpes



**Charlotte ALLIN-DANTLO**  
Chargée de l'offre de service sur la  
formation



# Partie I :

# Point d'étape sur la réforme de la VAE

Emmanuelle Chauvet

# SOMMAIRE

## Partie I : Point d'étape sur la réforme de la VAE

- 1 – Rappel sur le dispositif de VAE
- 2 – La réforme du 21 décembre 2022
- 3 – Les ressources de Via Compétences

# 01

## Rappels sur le dispositif de VAE

# La VAE : quelques rappels



**Permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle grâce à son expérience**



- Est un droit
- Est financée, permet un congé dédié
- L'information et le conseil en VAE sont des services gratuits
- L'accompagnement à la VAE est une prestation possible et recommandée, financée



# La VAE : son évolution en quelques dates



**17 janvier 2002**

Création d'une nouvelle voie d'accès à la certification : le droit à la VAE si 3 ans d'expérience professionnelle en lien avec la certification visée.



**Loi El Khomri en 2016**

La durée d'expérience requise est ramenée à 1 an.  
Les blocs de compétences sont acquis à vie.



**Loi Marché du travail le 21 décembre 2022**

Facilite l'accès et développe l'usage de la VAE



# La démarche de VAE



Information



Conseil / suivi  
de parcours



Recevabilité



Accompagnement



Évaluation



Post Jury

# 02

## La réforme du 21 décembre 2022

# L'information sur la VAE

## AVANT la réforme

- En AURA, les opérateurs membres du **SPRO** informent les publics gratuitement

## APRÈS la réforme

- Création d'un **service public de la VAE** et d'un **GIP** (Etat, Régions, Pôle Emploi, AFPA, OPCO, Transition PRO) en charge de la coordination de l'information, de la promotion, de la mise en œuvre et du suivi de la VAE
- Ouverture d'une **Plateforme numérique**

# Le conseil en VAE

## AVANT la réforme

- En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont les opérateurs du **CEP** qui délivrent le conseil en VAE

## APRÈS la réforme

- Création d'une fonction « **d'architecte de parcours** » de VAE : Permet de placer la VAE dans un parcours de développement des compétences qui peut être hybride

# Recevabilité / Faisabilité

## AVANT la réforme

- **L'étape de recevabilité est obligatoire et rend la demande de VAE officielle.** Le Certificateur au travers d'un dossier (CERFA) renseigné par le candidat, vérifie le respect des conditions d'éligibilité définies par la loi. (1 an d'expérience requise)
- Le candidat vise une certification professionnelle totale

## APRÈS la réforme

- **Accès universel à la VA**
- **Étape de faisabilité :** un entretien préalable avec le candidat permet d'identifier les conditions de faisabilité du projet de VAE
- Le candidat peut **ne viser qu'un bloc de compétences par la VAE**

# L'accompagnement à la VAE

## AVANT la réforme

- Il intervient **après la recevabilité du dossier jusqu'à la date du jury,**

## APRÈS la réforme

- La prestation d'accompagnement peut commencer **dès la constitution du dossier d'admissibilité.**

# La validation et le JURY de VAE

## AVANT la réforme

- Le JURY statue sur la délivrance ou non de tout ou partie **de la certification visée.**
- En cas de validation partielle, le(s) blocs de compétences sont acquis à vie.

## APRÈS la réforme

- Le JURY peut statuer sur la délivrance d'un seul Bloc de Compétences constitutif d'une certification professionnelle.
- L'organisation des JURYS sera facilitée (Décret à venir)



# Post validation

## AVANT la réforme

En cas de validation partielle, le candidat peut obtenir la certification totale soit :

- redéposer un dossier de VAE **après avoir acquis une expérience complémentaire** ou produire des travaux écrits plus précis en fonction des attentes du jury
- **intégrer une formation** et/ou se présenter aux épreuves de la formation

## APRÈS la réforme

- **Le parcours de validation** devient la « norme », comme une succession de temps de validation, de temps d'expériences, de temps de formation... Tout au long de la Vie
- **L'architecte de parcours** assure le suivi du parcours de la personne qui peut capitaliser ses blocs de compétences au fur et à mesure qu'il les acquiert.

# Les enjeux de la réforme de la VAE

## Elargir l'accès

- **Accès UNIVERSEL**  
(Toutes les expériences sont éligibles y compris celles dans le cadre familial et/ou le bénévolat)
- **Pas de durée minimale**  
d'expérience requise
- **Financement possible par les associations « Transition PRO »**  
en plus du CPF, OPCO, Employeur, Pôle Emploi...

## Faciliter l'usage

- **Congé VAE de 48H**
- **Accompagnement dès l'amont**  
de l'engagement de la démarche
- Possibilité d'une **VAE sur un seul bloc de Compétences**
- **Expérimentation d'une « VAE inversée »**: un contrat de professionnalisation qui rend concomitant le processus d'acquisition des compétences et leur validation

# 03

## Les ressources de Via compétences

# Les ressources de Via Compétences sur la VAE



## Des outils

---

- Certif'AURA
- Répertoire des CEP
- Contacts des valideurs
- Des supports méthodologiques pour informer, conseiller, accompagner...



## Des actions de professionnalisation

---

- **En auto formation** : « Intégrer la VAE dans mon OF »
- **Des webinars** sur les pratiques des valideurs
- **Des actions de formation à distance et/ou en présentiel** « L'accompagnement VAE » ...



## Des publications

---

- Guide pour conduire un projet collectif de VAE
- Références partagées des services info-conseil en VAE dans le cadre du CEP en AURA ...

# Pour aller plus loin



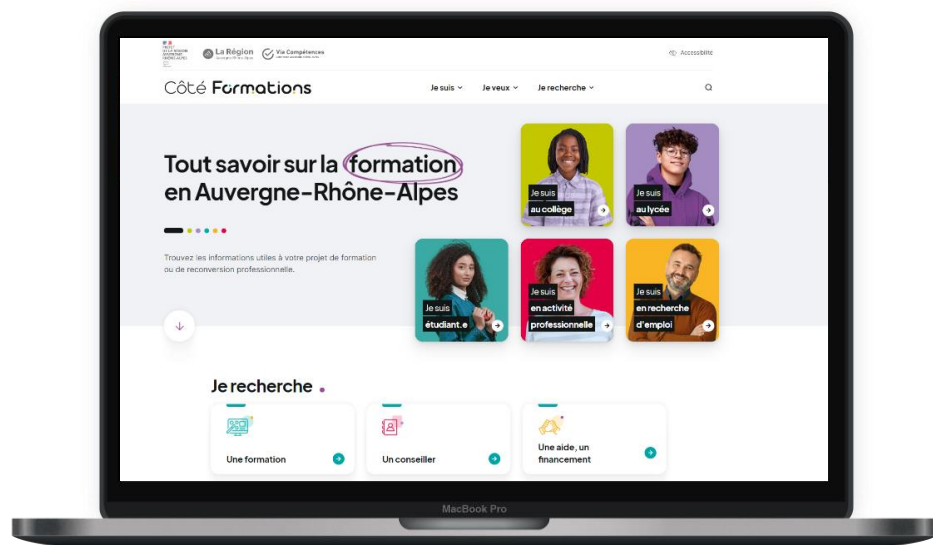
Chaque dernier jeudi  
de chaque mois,  
de 13h30 à 14h

## Les jeudis de la VAE

**Professionnels, venez  
poser toutes vos  
questions sur la  
VAE à nos experts !**

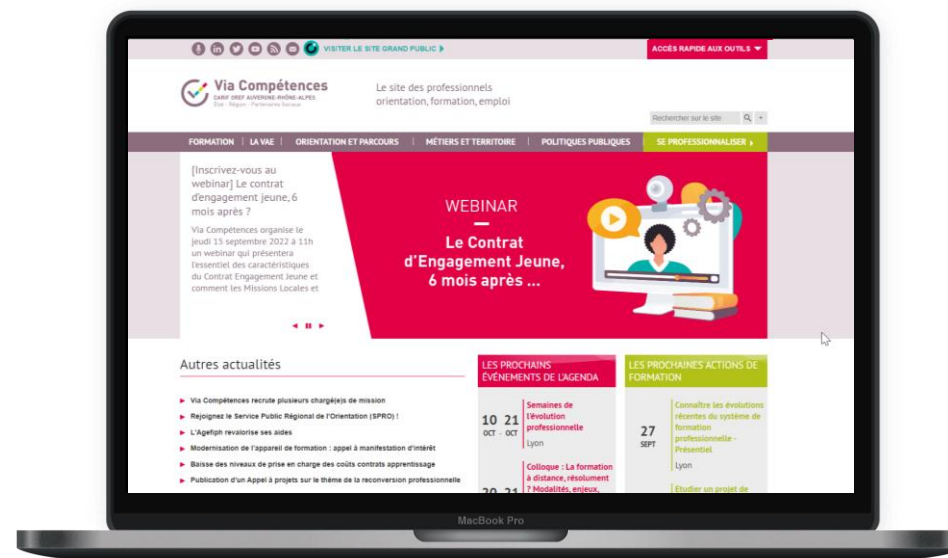


# Pour aller plus loin



[www.coteformations.fr](http://www.coteformations.fr)

***Rubrique « Je veux valoriser mon expérience » > La VAE vous révèle »***



[www.via-competences.fr](http://www.via-competences.fr)

**Rubrique « La VAE »**

# Questions / Réponses



**Partie II :**  
**Digitalisation et**  
**tiers-lieu de formation -**  
**AAP Région**

Nadia Bensaïd

# SOMMAIRE

## Partie II : Digitalisation et tiers-lieux de formation

- 1 – Appel à projet digitalisation des organismes de formation
- 2 – Appel à projet Tiers lieu formation DEFFINOV

# 01

## Plan régional pour l'accessibilité et la modernisation de la formation professionnelle

# Contexte

- Une **enquête menée par le CARIF-OREF**, à l'issue de la crise sanitaire en juin 2020
- Le « **Pacte Rebond pour l'emploi** » (juillet 2020) : un plan de modernisation de l'offre de formation professionnelle qui vise à renforcer l'accessibilité et l'attractivité de la formation professionnelle.
- Réalisation et restitution auprès des partenaires d'un **diagnostic de la digitalisation des organismes de formation** par le cabinet Amnyos au premier semestre 2021
- Définition d'un **plan d'actions régional** en octobre 2022

# Un plan d'actions décliné en trois axes sur 4

- **Favoriser l'évolution des pratiques** des organismes de formation professionnelle (4M€)
  - ❑ Un accompagnement ciblé et progressif des organismes de formation
  - ❑ Une harmonisation encouragée des pratiques d'achat entre financeurs
  
- Apporter une **nouvelle offre de service aux apprenants** (4,5M€)
  - ❑ Lancement de l'appel à projet tiers-lieux formation DEFFINOV
  - ❑ un pré positionnement systématique des apprenants sur les compétences numériques
  
- **Sensibiliser** aux enjeux de la transformation numérique (0,5M€)
  - ❑ Une offre de formation adaptée aux enjeux de transformation construite par le CARIF-OREF Via compétences
  - ❑ Une mise en réseau des organismes de formation et des acteurs économiques en lien étroit avec le Campus Région du Numérique
  - ❑ Un soutien régional renforcé aux actions de sensibilisation au numérique telles que le projet TUMO

# Un accompagnement cible et progressif des OF

- 4 prestataires de services spécialisés dans la formation et la digitalisation retenus pour accompagner les opérateurs de formation dans l'évolution de leurs contenus, leurs pratiques et leurs outils tant numériques que pédagogiques
- Un appel à manifestation d'intérêt ouvert à toutes les structures de formation d'Auvergne-Rhône-Alpes (organismes de formation continue, CFA/OFA, instituts de formations sanitaires et sociales) qui pourront bénéficier :
  - D'une aide à **réalisation d'un diagnostic** sur des besoins de la structure de formation et **définition d'une stratégie et d'un plan d'actions** (maximum de 10 jours d'intervention).
  - D'un accompagnement à la **mise en œuvre et le suivi du plan d'actions** lié à la démarche de modernisation de l'offre de formation (maximum de 20 jours d'intervention).

# Un accompagnement cible et progressif des OF

- Les 4 prestataires retenus : Laet's mind (Lyon), MIMA/Projetlys (Lyon), Learn Assembly (Paris), Groupement Convictions RH (Paris)
- Un budget de 4 M€ pour l'accompagnement de 200 structures en 4 ans
- A ce jour 62 structures de formation sont accompagnées
- Pôle Emploi s'est engagé dans la même offre démarche (15 jours maximum d'accompagnement) et un objectif de 200 structures à accompagner sur une période de 18 mois. La Région et Pôle Emploi travaillent en étroite collaboration pour assurer la coordination et le suivi de cette démarche.



# 02

## Présentation de l'appel à projets Auvergne-Rhône-Alpes Tiers-Lieux Formation DEFFINOV



# Un appel à projets tiers-lieux pour le développement de la formation

- Un projet mené en partenariat avec la **DREETS** et l'**ANCT**
- Un budget de **4,5 M€** financé par l'Etat
- Un appel à projets ouvert du **1er décembre 2022** au **1er septembre 2023**
- Un soutien du **réseau régional des tiers-lieux RELIEF** pour la mise en œuvre de l'appel à projet

# Un appel à projets tiers-lieux pour le développement de la formation

Un projet qui vise à construire un maillage territorial en rapprochant les écosystèmes de la formation et des tiers-lieux avec comme objectifs prioritaires de favoriser :

- la diversification des lieux de formation,
- l'émergence de solutions et d'approches innovantes en utilisant des technologies numériques ou immersives,
- les logiques de mutualisation de ressources pédagogiques (partage de communs ...)

Il s'agit d'utiliser la dynamique des tiers-lieux, de s'inspirer de leur force autour de l'accessibilité, la qualité des lieux, leur potentiel d'innovation et leur ancrage territorial pour en faire un atout dans la formation des apprenants en lien avec les organismes de formation déjà présents sur le territoire.

Les projets retenus devront démontrer leur fiabilité économique et leur capacité à s'implanter dans la durée.

# Les 5 critères pour définir un tiers-lieux

- **Un fort ancrage territorial** : les tiers-lieux adaptent les services proposés aux besoins et aux dynamiques propres des territoires où ils sont implantés.
- **Une communauté d'acteurs locaux engagés** (professionnels, partenaires, collectivités, associations...) qui mutualisent des équipements, des moyens, des compétences.
- **Une gouvernance partagée** notamment avec les usagers impliqués dans la définition et l'orientation du projet de territoire.
- **Une hybridation d'activités et des publics** accueillis (salariés, indépendants, demandeurs d'emplois, stagiaires en formation...), avec un équilibre entre activités lucratives et activités d'intérêt général.
- **Une dynamique d'expérimentation et d'innovation** : espaces dédiés à la pratique, les tiers-lieux sont évolutifs et adaptables, ils favorisent ainsi l'émergence de nouveaux projets collectifs.

# Deux grands types de projets soutenus

- Les projets doivent répondre à 2 objectifs et aller au-delà d'une approche d'outillage et d'équipement en incluant un accompagnement humain.
- Faciliter l'accès des actifs à la formation grâce à la mobilisation de tiers-lieux :
  - En proposant un accueil et une mise à disposition de ressources et outils pédagogiques (salles équipées de matériel innovant, plateaux techniques...)
  - En assurant une animation et un accompagnement humain pour assurer l'appropriation des outils et ressources de l'ensemble des services offerts par le tiers-lieux
- Favoriser les échanges et les projets communs entre acteurs qui interviennent dans le champ de la formation
  - Animation d'une communauté de paires, conception en commun de modèles pédagogiques
  - Mutualisation de matériels permettant l'expérimentation de nouvelles solutions
  - Appui d'expert en technologie permettant le développement de nouveaux outils pédagogiques...

# Les points d'attention portés par la Région

La région sera particulièrement attentive aux projets:

- S'appuyant sur des structures et équipements existants (la création de tiers-lieux étant l'exception).
- Favorisant le public des demandeurs d'emploi au sens large.
- S'inscrivant dans un partenariat local avec les acteurs du territoire et plus particulièrement les acteurs économiques.
- Se positionnant comme des relais d'information, des partenaires institutionnels tels que l'Etat (DDETS), la Région et Pôle emploi autour des thématiques emploi, formation et orientation.
- S'inscrivant dans les zones d'emploi prioritaires définies par la Région : Ussel, Issoire, La Plaine du Forez, Les Sources de la Loire Mâcon (partie située en Auvergne-Rhône-Alpes), Tarare, Aubenas, Valréas, Belley, La Maurienne

# Les critères d'éligibilité et de sélection

- Les candidatures doivent être déposées dans le cadre d'un collectif qui comprend au moins un acteur des tiers-lieux et un acteur de la formation (organismes de formation, CFA, lycées professionnels, établissements scolaires...).
- Les projets seront jugés sur la base de critères suivants :
  - La cohérence du projet au regard notamment de son ancrage territorial, son caractère ambitieux innovant
  - La portée et la pérennité du projet
  - La crédibilité de la mise en œuvre opérationnelle du projet (moyens humains et financiers, crédibilité des partenaires, robustesse de la gouvernance...).
  - Qualité des processus de suivi et d'évaluation
- Un comité de sélection composé de la Région, la DREETS, Pôle emploi avec 2 vagues de sélection en avril et septembre 2023.



# Modalités de financement

- Le taux d'intervention est plafonné à 70% du montant total
- Une bonification pouvant aller jusqu'à 80% sur les zones d'emploi définies par la Région ou intégrant de manière ambitieuse l'aspect de transition énergétiques dans leur fonctionnement.
- Les projets devront présenter un plan de financement équilibré et solide et s'appuyer sur des cofinancements (apport du porteur ou financement privé) à hauteur de 30%.
- Le plan de financement est soumis au régime des aides d'Etat pouvant aller jusqu'à 200 000€ dans le cadre des minimis.
- Le montant porte sur la durée complète du projet qui est de 36 mois.

# Save the date !

## RENCONTRE ENTRE LES MONDES #1



### 8 MARS - 14H-17H LE TUBA LYON

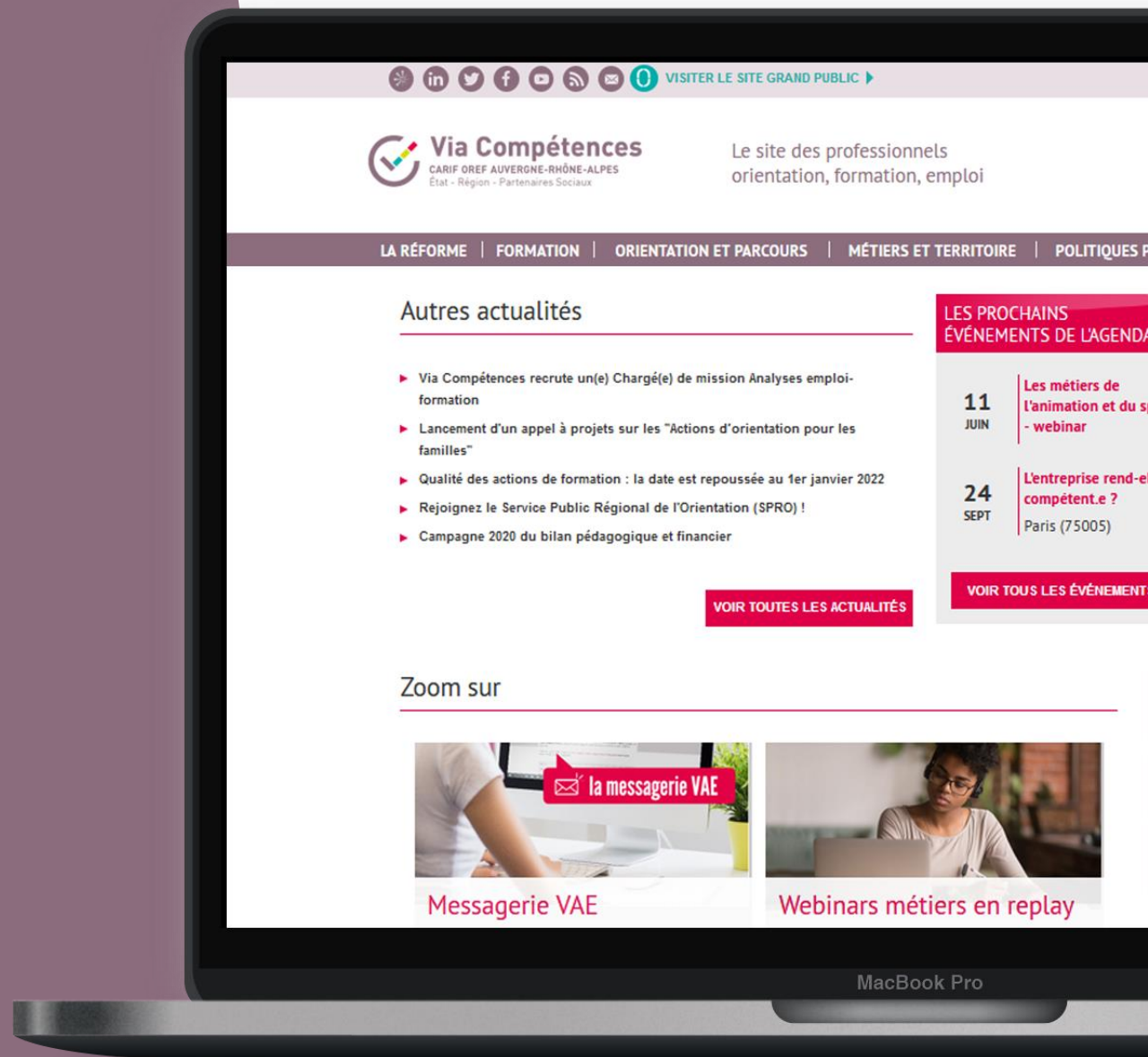


# Questions / Réponses

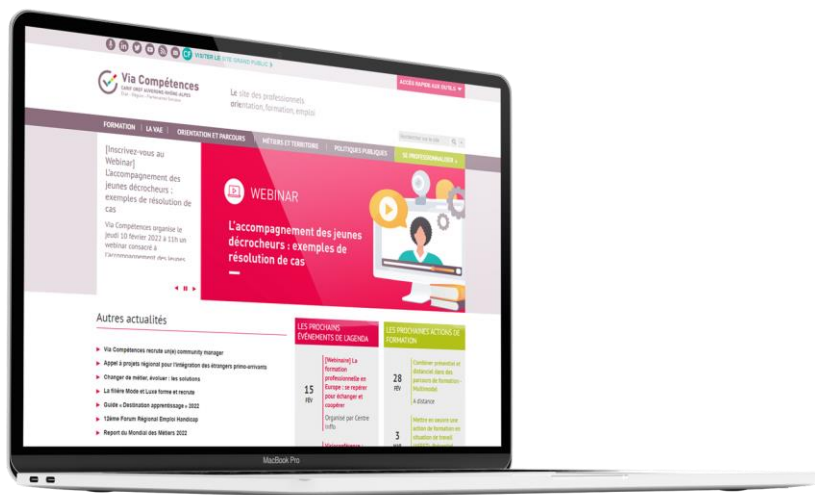
# Rendez-vous sur

[www.via-competences.fr](http://www.via-competences.fr)

Restez informés en vous  
abonnant à notre newsletter  
et retrouvez-nous sur



# Pour aller plus loin



[www.via-competences.fr](http://www.via-competences.fr)

 **Veille et ressources documentaires**

**Rubriques “La VAE” et “Formation”**

**Rubrique appels d’offres et appels à projet**

## PLAN DE PROFESSIONNALISATION 2023



## Retrouvez tout le plan de professionnalisation

(webinars, classes virtuelles, autoformation,  
sessions en présentiel...)

Rendez-vous sur

[www.professionnalisation.via-competences.fr](http://www.professionnalisation.via-competences.fr)

# Notre prochain webinar



WEBINAR

Organismes de formation :

**Découvrez la nouvelle  
version d'Ofeli et  
diffusez votre offre !**

—  
Jeudi 16 mars 2023 à 11h



[S'INSCRIRE >](#)

# Merci d'avoir suivi ce webinar

Laissez-nous un avis

